

**DELIBERATION N°26-CPI-001 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : ÉTUDES GÉNÉRALES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 26-A-008 du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative aux études, à la recherche, à l'innovation et à la connaissance environnementale en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 30 AVRIL 2026,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	115 500,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	115 500,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

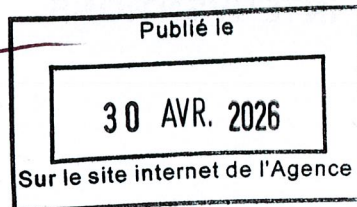
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 31.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Jérôme LEFEBVRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE

Isabelle MATYKOWSKI



N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	Montant de l'opération	Montant éligible	Assiette retenue	Montant total subvention	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne
REG-2026-00240	AID-2026-00267	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Mobilisation des polluants induite par les intrusions salines: Biogéochimie et Dynamique à l'interf	Canaux et plages du littoral Dunkerquois	€ HT	231 000,00	231 000,00	231 000,00	115 500,00	0,00	115 500,00	31	2310
TOTAL													
						231 000,00	231 000,00	231 000,00	115 500,00	0,00	115 500,00		

**DELIBERATION N°26-CPI-002 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 26-A-008 du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la lutte contre les pollutions d'origine domestique en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 4 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 30 AVRIL 2026,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

4 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	912 615,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	912 615,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 15.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Jérôme LEFEBVRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE

Isabelle MATYKOWSKI

Publié le
30 AVR. 2026
Sur le site internet de l'Agence

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	Montant de l'opération	Montant éligible	Assiette retenue	Montant total subvention	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous ligne
REG-2026-00201	AID-2026-00227	SYNDICAT MIXTE AMEVA	Assistance technique départementale Année 2026	Département 80	€ TTC	267 715,00	267 715,00	267 715,00	133 858,00	0,00	133 858,00	15	2150
REG-2026-00200	AID-2026-00225	DEPARTEMENT DU 62	Assistance technique réglementaire 2026	Département du 62	€ TTC	249 650,00	249 650,00	249 650,00	124 825,00	0,00	124 825,00	15	2150
REG-2026-00089	AID-2026-00104	CHAMBRE D'AGRICULTURE 80	Fonctionnement du SATÈGE de la Somme Année 2026	Département 80	€ HT	280 195,43	271 789,56	271 789,56	190 253,00	0,00	190 253,00	15	2152
REG-2026-00080	AID-2026-00092	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU 59 62	Fonctionnement du SATÈGE du 59 62 pour l'année 2026	Territoire du Nord et du Pas-de-Calais	€ HT	662 398,13	662 398,13	662 398,13	463 679,00	0,00	463 679,00	15	2152
TOTAL						1 459 958,56	1 451 552,69	1 451 552,69	912 615,00	0,00	912 615,00		

DELIBERATION N°26-CPI-003 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

**TITRE : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC :
TRAITEMENT**

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 26-A-008 du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la lutte contre les pollutions d'origine domestique en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 5 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 30 AVRIL 2026,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	2 289 860,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	2 271 200,00 €
Montant total	4 561 060,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 11.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE

Jérôme LEFEBVRE

Publié le
30 AVR. 2026
Sur le site internet de l'Agence

Isabelle MATYKOWSKI

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	Montant de l'opération	Montant éligible	Aides retenues	Montant total subvention	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne
REG-2026-00050	AID-2026-00051	SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Mise à niveau de la station d'épuration de Saint-Valery-sur-Somme : augmentation de capacité	Boismont	€ HT	2 287 453,00	2 287 453,00	2 287 453,00	1 029 354,00	806 609,00	1 839 963,00	11	2110
REG-2026-00050	AID-2026-00050	SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Mise à niveau de la station d'épuration de Saint-Valery-sur-Somme : renouvellement	Boismont	€ HT	3 619 013,00	3 619 013,00	3 619 013,00	1 085 704,00	1 266 655,00	2 352 359,00	11	2110
REG-2025-01123	AND-2025-01321	SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE ROULUX, ABSCON, MASTANG ET EMERCHICOURT	Mise à niveau du poste de relevage avec dégrilleur fin en entrée de STEP	Roelix	€ HT	582 673,00	582 673,00	582 673,00	174 802,00	203 936,00	378 738,00	11	2110
TOTAL						6 489 139,00	6 489 139,00	6 489 139,00	2 289 860,00	2 271 200,00	4 561 060,00		

DELIBERATION N°26-CPI-004 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 26-A-008 du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la lutte contre les pollutions d'origine domestique en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 6 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 30 AVRIL 2026,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

10 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	2 012 638,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	2 214 203,00 €
Montant total	4 226 841,00 €

ARTICLE 2 -

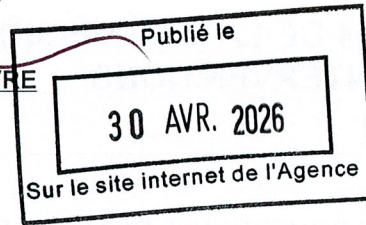
Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 12.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Jérôme LEFEBVRE



LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE

Isabelle MATYKOWSKI

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	Montant de l'opération	Montant éligible	Assiette retenue	Montant total subvention	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne	
REG-2026-00215	AID-2026-00243	LONG	Création des dernières tranches de collecte des eaux usées	Rues de l'ancienne école des filles, Gaëtan Carpentier, Dufourmantelle, d'Abbeville, Jean Grif, Paris, des moulins	€ HT	765 000,00	765 000,00	765 000,00	344 250,00	267 750,00	612 000,00	12	2120	
REG-2026-00137	AID-2026-00157	SIDENS-AN	Extension du réseau d'assainissement	Lestrem : Rues du Grand Chemin et Haute	€ HT	556 000,00	556 000,00	556 000,00	166 800,00	194 600,00	361 400,00	12	2120	
REG-2026-00131	AID-2026-00152	SIDENS-AN	PTIGAM - mise en séparatif du réseau d'assainissement	Piligam : La Place, Rues du Sprey, du 43e Rica, des Ecoles	€ HT	696 000,00	696 000,00	696 000,00	208 800,00	243 600,00	452 400,00	12	2122	
REG-2026-00076	AID-2026-00087	CA DE LENS-LIEVIN	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement	Lens : Cité 4 ERBM (phase 1) : Rues Du Parvis de l'Eglise Saint-Barbe, Saint-Amé, Saint-Antoine, Saint-Elie, Saint-François, Saint-Théodore et Saint-Valentin	€ HT	771 780,00	771 780,00	771 780,00	231 534,00	270 123,00	501 657,00	12	2122	
REG-2026-00057	AID-2026-00066	CA DU PAYS DE SAINT-OMER	Réhabilitation réseau eaux usées	Arques : Rue Jean-Jaures (de l'Avenue Pierre Mendès France à la Rue du Camp Génin)	€ HT	479 000,00	479 000,00	479 000,00	143 700,00	167 650,00	311 350,00	12	2122	
REG-2026-00043	AID-2026-00049	SIDENS-AN	Création d'un OTEU vers la STEP de Bierme et bassin de restitution	Steenne : Rues de Bierme, de l'ancienne Garce et Route de Socx	€ HT	1 296 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00	378 000,00	441 000,00	819 000,00	12	2120	
REG-2026-00011	AID-2026-00012	CA DE LENS-LIEVIN	Amélioration des réseaux de collecte	Mélicourt : Rue Ferrer	€ HT	529 940,50	529 940,50	529 940,50	158 983,00	185 480,00	344 463,00	12	2122	
REG-2025-00554	AID-2025-00649	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Travaux de réhabilitation réseau eaux usées unitaire	Arras : Rue Émile Zola	€ HT	514 402,81	514 402,81	514 402,81	154 321,00	180 041,00	334 362,00	12	2122	
REG-2025-00132	AID-2025-00146	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Amélioration des réseaux de collecte	Salomé	€ HT	296 210,00	296 210,00	296 210,00	88 863,00	103 674,00	192 537,00	12	2122	
REG-2025-00072	AID-2025-00082	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Amélioration des réseaux de collecte	Wattrelos : Rue Louis Dornier	€ HT	457 956,00	457 956,00	457 956,00	137 387,00	160 285,00	297 672,00	12	2122	
TOTAL											2 012 638,00	2 214 203,00	4 226 841,00	

DELIBERATION N°26-CPI-005 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : GESTION DES EAUX PLUVIALES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 26-A-008 du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la lutte contre les pollutions d'origine domestique en vigueur,
- Vu la délibération relative à l'eau et nature en ville et village en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 7 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 30 AVRIL 2026,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

10 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	6 784 415,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	3 052 716,00 €
Montant total	9 837 131,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 16.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE


Jérôme LEFEBVRE


Isabelle MATYKOWSKI

Publié le
30 AVR. 2026
Sur le site internet de l'Agence

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	Montant de l'opération	Montant éligible	Assiette retenue	Montant total subvention	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne
REG-2026-00107	AID-2026-00125	MAISONS & CITÉS SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Appel à projets Bailleurs	Mazingarbe : Cité 2 de Béthune - tranche 1	€ TTC	17 125 981,00	219 723,00	219 723,00	87 590,00	0,00	87 590,00	16	2162
REG-2026-00102	AID-2026-00118	VERTON	Travaux de déimperperméabilisation	Verton : RD 143 - les Allées	€ HT	1 007 500,00	470 590,00	218 800,00	120 340,00	0,00	120 340,00	16	2162
REG-2026-00009	AID-2026-00009	CA DE LENS-LIEVIN	Travaux de déconnexion des eaux pluviales	Méricourt : Rue Ferrar	€ HT	420 869,60	420 869,60	191 200,00	105 160,00	0,00	105 160,00	16	2162
REG-2025-01193	AID-2025-01387	MAISONS & CITÉS SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Appel à projets Bailleurs	Calonne-Ricouart - Cité 5 - tranche 1	€ TTC	20 821 509,00	301 065,93	301 065,93	120 427,00	0,00	120 427,00	16	2162
REG-2025-01110	AID-2025-01288	SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE ROEL	Construction d'un BSR de 4000 m3	Roelix	€ HT	4 382 703,00	4 382 703,00	2 760 000,00	1 104 000,00	966 000,00	2 070 000,00	16	2160
REG-2025-01053	AID-2025-01255	ENNEVELIN	Déimperperméabilisation du centre-bourg d'Ennevelin pour GIEP	Ennevelin : Place Jean Moulin	€ HT	1 299 125,00	472 350,00	190 560,00	133 392,00	0,00	133 392,00	16	2162
REG-2025-01016	AID-2025-01193	SPL DE L'ARTOIS	Requalification des espaces publics	Noyelles-Godault : Cité Crombez : Parc de la fosse 4, Rues du Chevalet, Verger, Ste-Barbe, des Berlins, de la fosse 4, Jardin de Pluis, Lamendin, des Traceurs, des Boiseurs, Schaffner, du Parc à Bois	€ HT	6 785 245,00	1 673 393,00	1 673 393,00	819 126,00	0,00	819 126,00	16	2162
REG-2025-00020	AID-2025-00986	RONCQ	Gestion des eaux pluviales	Roncq : Pôle Sportif	€ HT	989 869,59	214 458,10	149 280,00	104 956,00	0,00	104 956,00	16	2162
REG-2025-00618	AID-2025-00724	SPL DE L'ARTOIS	Requalification des espaces publics	Henin-Beaumont	€ HT	6 414 123,00	3 281 392,00	3 281 392,00	1 804 766,00	0,00	1 804 766,00	16	2162
REG-2025-00445	AID-2025-00511	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux de dévoilement de la bécque du Crachet et de la rivière des Layes	La Chapelle d'Armentières - Equinghem-Lys	€ HT	5 962 044,00	5 962 044,00	5 962 044,00	2 384 838,00	2 086 716,00	4 471 534,00	16	2161
TOTAL						65 208 969,19	17 398 588,63	14 947 457,93	6 784 415,00	3 052 716,00	9 837 131,00		

DELIBERATION N°26-CPI-006 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 26-A-008 du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable en vigueur,
- Vu la délibération relative à la gestion quantitative de la ressource en eau en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 8 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 30 AVRIL 2026,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

13 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	2 553 890,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	2 077 305,00 €
Montant total	4 631 195,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 25.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE

Jérôme LEFEBVRE

Isabelle MATYKOWSKI

Publié le
30 AVR. 2026
Sur le site internet de l'Agence

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	Montant de l'opération	Montant éligible	Assiette retenue	Montant total subvention	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne
REG-2026-00187	AID-2026-00209	CA DU BOULONNAIS	Création d'un forage	Carly	€ HT	324 500,00	324 500,00	324 500,00	162 250,00	0,00	162 250,00	25	2251
REG-2026-00186	AID-2026-00208	CA DU BOULONNAIS	Création d'un nouveau forage	Hesdignoulles-Boulogne	€ HT	321 500,00	321 500,00	321 500,00	160 750,00	0,00	160 750,00	25	2251
REG-2026-00185	AID-2026-00207	CA DU BOULONNAIS	Création d'un forage supplémentaire	Wimereux	€ HT	532 890,00	532 890,00	532 890,00	266 445,00	0,00	266 445,00	25	2251
REG-2026-00176	AID-2026-00198	SAIEP DU BOCAGE	Interconnexion	Entre Talmas et Rubempré	€ HT	957 860,00	957 860,00	957 860,00	287 358,00	335 351,00	622 609,00	25	2251
REG-2026-00170	AID-2026-00192	SIDENSIAN	Renouvellement des canalisations d'eau potable	Lez-Fontaine - Dincheaux - Rues des Joncs, de Maubeuge et route de Solre-le-Château	€ HT	1 010 000,00	990 200,00	990 200,00	297 060,00	346 570,00	643 630,00	25	2253
REG-2026-00168	AID-2026-00189	SAIEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS	Sécurisation quantitative de l'alimentation en eau	Beauval - Terramesnil	€ HT	1 226 000,00	1 226 000,00	1 226 000,00	551 700,00	429 100,00	980 800,00	25	2251
REG-2026-00133	AID-2026-00153	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Renouvellement des canalisations d'eau potable	Hem - Rue de Croix	€ HT	737 700,00	737 700,00	475 530,00	142 659,00	166 436,00	309 095,00	25	2253
REG-2026-00125	AID-2026-00142	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Renouvellement des canalisations d'eau potable	Lambersart - Rue de Veringhem (Sud)	€ HT	751 300,00	751 300,00	556 710,00	167 013,00	194 849,00	361 862,00	25	2253
REG-2026-00067	AID-2026-00075	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Renouvellement des canalisations d'eau potable	Quesnoy-sur-Deule - Rue de Belle Croix	€ HT	356 200,00	356 200,00	319 110,00	95 739,00	111 689,00	207 422,00	25	2253
REG-2026-00066	AID-2026-00074	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Renouvellement des canalisations d'eau potable	Hem - Allée Renoir	€ HT	331 600,00	331 600,00	289 080,00	86 724,00	101 178,00	187 902,00	25	2253
REG-2026-00054	AID-2026-00062	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Renouvellement des réseaux d'eau potable	Lys-lez-Lannoy - Rue Chanzy	€ HT	549 500,00	549 500,00	411 510,00	123 453,00	144 029,00	267 482,00	25	2253
REG-2026-00033	AID-2026-00038	CA AMIENS METROPOLE	Renouvellement de conduites	Creuse - Chemin de Clairy et Rue de la Vallée	€ HT	315 435,00	315 435,00	306 900,00	92 070,00	107 415,00	199 485,00	25	2253
REG-2025-00274	AID-2025-00320	SIDENSIAN	Renouvellement des canalisations d'eau potable	Auby - Rues Coupez et Delbrouck	€ HT	405 000,00	402 250,00	402 250,00	120 675,00	140 788,00	261 463,00	25	2253
TOTAL						7 819 485,00	7 796 935,00	7 114 040,00	2 553 890,00	2 077 305,00	4 631 195,00		

DELIBERATION N°26-CPI-007 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 26-A-008 du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la gestion quantitative de la ressource en eau en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 9 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 30 AVRIL 2026,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	88 674,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	103 453,00 €
Montant total	192 127,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 21.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE

Jérôme LEFEBVRE

Publié le
30 AVR. 2026
Sur le site internet de l'Agence

Sabelle MATYKOWSKI

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	Montant de l'opération	Montant éligible	Assiette retenue	Montant total subvention	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne
REG-2026-00172	AID-2026-00193	ABBEVILLE	Mise en place d'une unité permettant la réutilisation d'une parité des eaux en sortie de la STEP	Abbeville	€ HT	295 580,00	295 580,00	295 580,00	88 674,00	103 453,00	192 127,00	21	2212
TOTAL													
						295 580,00	295 580,00	295 580,00	88 674,00	103 453,00	192 127,00		

**DELIBERATION N°26-CPI-008 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 26-A-008 du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 10 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 30 AVRIL 2026,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

11 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	3 015 118,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	3 015 118,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 24.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Jérôme LEFEBVRE

Publié le
30 AVR. 2026
Sur le site internet de l'Agence

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE

Isabelle MATYKOWSKI

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	Montant de l'opération	Montant éligible	Assiette retenue	Montant total subvention	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne			
REG-2026-00117	AID-2026-00136	UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE	Flux de carbone et dynamiques écologiques sur un gradient d'afforestation de zones tourbeuses	Vallée de la Somme entre Abbeville et Saint-Quentin	€ HT	817 920,00	603 180,00	603 180,00	150 795,00	0,00	150 795,00	24	2243			
REG-2026-00063	AID-2026-00132	SM BAE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD D	Animation territoriale pour la mise en oeuvre du plan de gestion du site Ramsar Baie de Somme	28 communes concernées : Arry, Bernay-en-Ponthieu, Boismont, Brulles, Cahon, Cambon, Cayeux-sur-Mer, Favières, Forest-Montiers, Fort-Walton Plage, Grand-Laviers, Lanchères, Le Croy, Nampont, Nouvilles-sur-Mer, Pande, Ponthoulle, Port-le-Grand, Queud, Regnière-Ecluse, Rue, Saigreville, Saint-Quentin en Tourmont, Saint-Valéry-sur-Somme, Vercourt, Villers-sur-Authie, Vron et Woignarue	€ TTC	208 770,00	208 770,00	208 770,00	104 385,00	0,00	104 385,00	24	2243			
REG-2026-00087	AID-2026-00101	SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	Travaux de restauration de milieux non humides	Audrethem : le Pendaun ; Audresselles : Dunes de la Manchue et Perennes, Clerques ; Mont Gasart, Licques ; le Mont de Licques, Longuenesse et Wizernes : plateau des broyères/Mouille ; ancienne manèrie, Remilly-Wirquin ; Montonette, Saint-Etienne-au-Mont ; dunes d'Écault, Tournehem/Hem ; coteau de Guémy	€ TTC	419 440,00	419 440,00	419 440,00	125 832,00	0,00	125 832,00	24	2247			
REG-2026-00086	AID-2026-00100	SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	Travaux de restauration des milieux humides	Ambletouse : pré communal (réserve naturelle régionale), Clairmarais : la Canarderie, Clerques ; la Priele, Condette : bas-champs, Nelles-les-Blequin ; le marais de Nelles, Guines : lycée Bosco, Rinxent ; l'Hermitage, Tournehem/Hem : la Leulenne, Wimeroux (prairies de la Warenne), Wissant : mine d'or, dune d'Amont et communal de Strouanne	€ TTC	624 772,00	624 772,00	624 772,00	437 341,00	0,00	437 341,00	24	2243			
REG-2026-00047	AID-2026-00054	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE	Élaboration et renouvellement de Plans de gestion en zones humides	Albert, Noordpeene, Verlinghem, Sainghin-en-Mélantois, Obrechies, Anor, Leval, Solrimes, Villeneuve-d'Ascq, Saint-Martin-d'Hardinghem, Baincthun, Ligny-sur-Canche, Boubiers-sur-Canche, Hesdin-la-Forêt, Aubin-Saint-Vaast, Norrent-Fontes, Saint-Venant, Béthune, Noyelle-sur-Selle, Hamel, Oisy-le-Verger	€ TTC	302 474,46	302 474,00	301 560,00	203 855,00	0,00	203 855,00	24	2243			
REG-2026-00027	AID-2026-00031	SYNDICAT MIXTE AIMEVA	Missions d'ingénierie mutualisée MATAER Période 2025-2027	Bassin versant de la Somme	€ TTC	385 327,00	339 632,00	339 632,00	169 816,00	0,00	169 816,00	24	2240			
REG-2026-00002	AID-2026-00002	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE	Acquisitions foncières de 36 706 ha de milieux humides	2 sites de milieux naturels humides dans le Pas-de-Calais : - Vallée de la Noie à Beaumerie-Saint-Martin et à Neuville-sous-Montreuil, - Marais de Tigny à Tigny-Noyelle	€ TTC	576 149,55	576 149,55	576 149,55	403 305,00	0,00	403 305,00	24	2245			
REG-2025-01184	AID-2025-01389	SM BAE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD D	Élaboration et mise en oeuvre de plans de gestion en Baie de Somme	Littoral picard et sites de la plaine maritime picarde	€ TTC	612 019,00	514 697,00	514 697,00	360 288,00	0,00	360 288,00	24	2243			
REG-2025-01149	AID-2025-01368	DEPARTEMENT DU 62	Acquisitions de terrains en milieux humides	Beuvry, Saint-Omer et Douvrin	€ HT	17 345,00	17 345,00	17 345,00	12 142,00	0,00	12 142,00	24	2245			
REG-2025-01149	AID-2025-01351	DEPARTEMENT DU 62	Acquisition de parcelles en milieu humide boisé	Heuringhem	€ HT	773 335,00	773 335,00	768 316,00	537 822,00	0,00	537 822,00	24	2245			
REG-2025-01133	AID-2025-01333	CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES	Acquisitions foncières de 9,7502 ha de milieux naturels humides	Site de la Baie d'Authie Rive Nord - Groffliers Site de la Moyenne Vallée de la Somme - Mareuil-Caubert	€ TTC	357 000,00	316 506,00	316 506,00	221 555,00	0,00	221 555,00	24	2245			
REG-2025-00896	AID-2025-01018	DEPARTEMENT 80	Rebaissement du continuum hydro écologique	Bief d'Ally-sur-Somme : délimité en amont par l'écluse de Montières et en aval par l'écluse d'Ally-sur-Somme	€ HT	781 467,00	781 467,00	719 955,00	287 982,00	0,00	287 982,00	24	2246			
TOTAL											0,00	3 015 118,00	5 876 019,01	5 477 767,55	5 410 320,55	3 015 118,00

DELIBERATION N°26-CPI-009 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 26-A-008 du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 11 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 30 AVRIL 2026,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

10 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	4 747 731,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	4 747 731,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

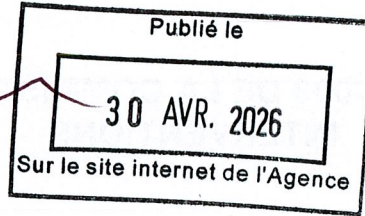
ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 13.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE


Jérôme LEFEBVRE




Isabelle MATYKOWSKI

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	Montant de l'opération	Montant éligible	Assiette retenue	Montant total subvention	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne
REG-2026-00212	AID-2026-00241	PLEIN AIR DES DEUX BAIES	Collecte et épuration des eaux résiduaires par traitement biologique	Boisjean	€ HT	436 559,00	436 559,00	345 291,00	103 588,00	0,00	103 588,00	13	2132
REG-2026-00209	AID-2026-00237	IMMOBILIERE ET TERRITOIRES	Gestion des eaux pluviales par technique alternative sur une friche industrielle	Pette-forêt	€ HT	785 298,00	785 298,00	308 480,00	123 392,00	0,00	123 392,00	13	2132
REG-2026-00205	AID-2026-00232	SARL R.L.B.	Collecte et épuration des eaux résiduaires par traitement biologique	Camiers	€ HT	1 710 090,00	1 710 090,00	1 105 116,00	331 535,00	0,00	331 535,00	13	2132
REG-2026-00199	AID-2026-00226	NORD PAL PIAST	Mise en place du canal de rejet et autosurveillance	Lesquin	€ HT	65 180,00	65 180,00	65 180,00	32 590,00	0,00	32 590,00	13	2132
REG-2026-00199	AID-2026-00224	NORD PAL PIAST	Traitement biologique avec séparation membranaire	Lesquin	€ HT	2 661 675,00	2 661 675,00	2 661 675,00	798 503,00	0,00	798 503,00	13	2132
REG-2026-00184	AID-2026-00206	APERAM STAINLESS FRANCE	Réduction des consommations d'eau par le recyclage des eaux pluviales (phase 1 du programme de travaux)	Isbergues	€ HT	2 812 000,00	2 812 000,00	2 812 000,00	1 124 800,00	0,00	1 124 800,00	13	2132
REG-2026-00180	AID-2026-00204	NYRSTAR FRANCE	Réduction des consommations d'eau par la modification de circuit de refroidissement	Auby	€ HT	5 059 462,00	5 059 462,00	4 059 000,00	1 623 600,00	0,00	1 623 600,00	13	2132
REG-2026-00178	AID-2026-00202	SALAISONS DES BELIERS	Confinement des pollutions accidentelles	Rouvroy	€ HT	182 950,00	182 950,00	182 950,00	54 885,00	0,00	54 885,00	13	2132
REG-2026-00178	AID-2026-00201	SALAISONS DES BELIERS	Gestion des eaux résiduaires	Rouvroy	€ HT	141 994,00	141 994,00	102 195,00	30 659,00	0,00	30 659,00	13	2132
REG-2026-00178	AID-2026-00199	SALAISONS DES BELIERS	Réduction des consommations d'eau	Rouvroy	€ HT	48 000,00	48 000,00	39 600,00	15 840,00	0,00	15 840,00	13	2132
REG-2026-00174	AID-2026-00195	DAGOBARE	Gestion des eaux pluviales par la mise en oeuvre de techniques alternatives et confinement des pollutions accidentelles	Neuville-en-Ferrain	€ HT	496 500,00	496 500,00	496 500,00	148 950,00	0,00	148 950,00	13	2132
REG-2026-00167	AID-2026-00188	SCI H. IMMO	Gestion des pollutions accidentelles	Saint-Laurent-Blangy	€ HT	52 575,00	52 575,00	52 575,00	15 773,00	0,00	15 773,00	13	2132
REG-2026-00167	AID-2026-00185	SCI H. IMMO	Gestion des eaux pluviales par la mise en oeuvre de techniques alternatives	Saint-Laurent-Blangy	€ HT	755 086,00	569 075,00	509 040,00	203 616,00	0,00	203 616,00	13	2132
REG-2026-00024	AID-2026-00026	GRUPE BIGARD	Projet de désinfection à l'ozone	Flixecourt	€ HT	350 000,00	350 000,00	350 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	13	2132
TOTAL						15 557 309,00	15 371 298,00	13 089 602,00	4 747 731,00	0,00	4 747 731,00		

**DELIBERATION N°26-CPI-010 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 26-A-008 du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la lutte contre les pressions d'origine agricole en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 12 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 30 AVRIL 2026,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

7 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	791 738,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	791 738,00 €

ARTICLE 2 -

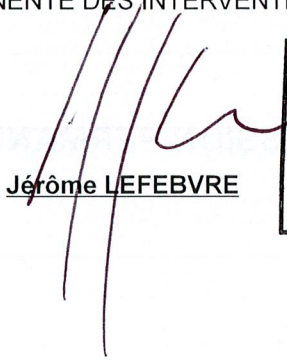
Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 18.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE


Jérôme LEFEBVRE

Publié le
30 AVR. 2026
Sur le site internet de l'Agence


Isabelle MATYKOWSKI

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	Montant de l'opération	Montant éligible	Assiette retenue	Montant total subvention	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne
REG-2026-00175	AID-2026-00196	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU 59 62	Gestion qualitative de l'eau 2026-2028 : de la connaissance à l'essaiage des bonnes pratiques agricoles sur les territoires à enjeu Eau	Nord et Pas-de-Calais	€ HT	557 224,32	557 224,32	557 224,32	390 058,00	0,00	390 058,00	18	2184
REG-2026-00152	AID-2026-00169	LES ANGES GARDIENS	Participation au programme de développement de l'agriculture biologique	Territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	€ TTC	47 492,39	47 492,39	47 492,39	33 245,00	0,00	33 245,00	18	2185
REG-2026-00139	AID-2026-00158	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE	Programme pour le développement de l'agriculture biologique dans le cadre du PLAN BIO	Hauts-de-France	€ HT	89 673,94	89 673,94	89 673,94	58 289,00	0,00	58 289,00	18	2185
REG-2026-00121	AID-2026-00140	SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	Agroécologie en Caps et Marais d'Opale juillet 2026 - décembre 2028	Territoire du Parc Naturel Régional	€ TTC	154 543,06	154 543,06	154 543,06	108 181,00	0,00	108 181,00	18	2183
REG-2026-00108	AID-2026-00126	BIO EN HAUTS-DE-FRANCE	Actions d'animation et de conseil dans le cadre du Pôle d'Accompagnement Biologique (PAB) 2026	Région HOF - Versant AEP	€ HT	257 386,00	257 386,00	257 386,00	180 171,00	0,00	180 171,00	18	2185
REG-2026-00093	AID-2026-00107	INSTITUT DE L'ELEVAGE	Appui technique sur le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humides	Basin Artois-Picardie : Marais Audomarois, Basse vallée de la Slack, Scarpe-Escaut, Prairie de l'Avesnois, Plaine Maritime Picarde, Moyenne vallée de la Somme, Moyenne Carrière, Bocage Boulonnais	€ HT	16 118,75	16 118,75	16 118,75	11 284,00	0,00	11 284,00	18	2187
REG-2026-00092	AID-2026-00105	BIO EN HAUTS-DE-FRANCE	PMAZH - BIO en HOF 2026	Moyenne vallée de la Somme et ses affluents	€ HT	15 013,43	15 013,43	15 013,43	10 510,00	0,00	10 510,00	18	2187
TOTAL						1 137 451,89	1 137 451,89	1 137 451,89	791 738,00	0,00	791 738,00		

DELIBERATION N°26-CPI-011 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ACTION INTERNATIONALE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 26-A-008 du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à l'action internationale en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 13 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 30 AVRIL 2026,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	531 648,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	531 648,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

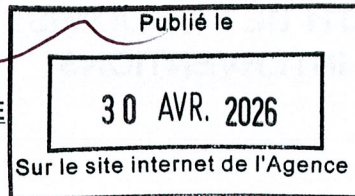
ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 33.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE

Jérôme LEFEBVRE



Isabelle MATYKOWSKI

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	Montant de l'opération	Montant éligible	Assiette retenue	Montant total subvention	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne
REG-2026-00193	AID-2026-00219	HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES	Mission d'étude sur la gouvernance de l'eau	Fokontany de Mijikto, Commune d'Ambohimarina, District d'Ambanja, Région de Diana	€ TTC	13 051,00	13 051,00	13 051,00	10 441,00	0,00	10 441,00	33	2331
REG-2026-00014	AID-2026-00016	SOLIDARITE EAU EUROPE	17e Parlement européen de la jeunesse pour l'eau	Strasbourg - Europe	€ TTC	205 050,00	100 000,00	100 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	33	2331
REG-2025-01130	AID-2025-01130	FONDATION JEAN BAPTISTE GAGNE	Dans le cadre de la GIRE : formation des ingénieurs malgaches à la gestion de l'eau	Madagascar - Institut Polytechnique UniLaSalle - bassin Airois-Picardie	€ TTC	339 946,20	339 946,20	339 946,20	271 957,00	0,00	271 957,00	33	2331
REG-2025-01027	AID-2025-01226	L'AMBASSADE DE L'EAU	Implication de la jeunesse dans les politiques de gestion des ressources en eau Projet pilote sur le bassin du Sébou	France - Maroc	€ TTC	98 500,00	98 500,00	98 500,00	49 250,00	0,00	49 250,00	33	2331
REG-2025-01023	AID-2025-01221	ASSO DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FORMATION EN HYDROLOGIE	Programme de formation de Techniciens Supérieurs Gestionnaires de l'Eau pour l'Afrique	Débonoua (en Côte d'Ivoire) dans le collège technique Saint-Eupéry, annexe parentale du Centre d'ingénieurs ZIE	€ TTC	930 000,00	300 000,00	300 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	33	2331
TOTAL							1 586 547,20	851 497,20	531 648,00	0,00	531 648,00		